



1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG
France
Tél : +33 (0)3 88 15 45 50
Fax : +33 (0)3 88 37 00 39
www.mazars.fr

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - COMITE BAS-RHIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE BAS-RHIN

Association
SIREN n° 309 045 912

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE BAS-RHIN, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.1.3 *Changement de méthode comptable* » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Note « 2.2.2 *Traitement des legs et donations* » de l'annexes des comptes. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Note « 4. *Informations relatives au compte de résultat* » de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 15 avril 2021



Gilles CONTESSE

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2020	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Exercice au 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 700,00	9 700,00		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 700,00	9 700,00		
Autres immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	519 236,74	355 262,27	163 974,47	125 422,30
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	442 569,08	355 262,27	87 306,81	125 422,30
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	76 667,66		76 667,66	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	528 936,74	364 962,27	163 974,47	125 422,30
STOCKS ET EN-COURS	3 194,00		3 194,00	3 230,00
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 194,00		3 194,00	3 230,00
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	1 770,48		1 770,48	
CREANCES	121 951,20		121 951,20	118 790,01
Créances usagers et comptes rattachés	1 083,00		1 083,00	6 076,19
Créances reçues par legs ou donations	32 855,59		32 855,59	
Autres créances	88 012,61		88 012,61	112 713,82
TRESORERIE	1 344 572,16		1 344 572,16	1 575 273,06
Valeurs mobilières de placement	155 879,00		155 879,00	154 049,00
Disponibilités	1 188 693,16		1 188 693,16	1 421 224,06
Charges constatées d'avance	5 415,55		5 415,55	12 775,45
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 476 903,39		1 476 903,39	1 710 068,52
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 005 840,13	364 962,27	1 640 877,86	1 835 490,82
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs			1 077 230,46	95 600,00
Assurance-vie			75 214,19	

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 080 363,07	975 575,88
Réserves statutaires ou contractuelles		975 575,88
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 080 363,07	
Report à nouveau	2 000,00	
Excédent ou déficit de l'exercice	-104 700,65	104 787,19
Situation nette (sous-total)	977 662,42	1 080 363,07
Fonds propres consommables		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		2 000,00
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	977 662,42	1 082 363,07
Fonds reportés liés aux legs ou donations	94 641,26	
Fonds dédiés	49 780,96	87 390,03
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
FONDS REPORTEES ET DEDIEES - TOTAL II	144 422,22	87 390,03
Provisions pour risques		2 590,00
Provisions pour charges	131 793,00	135 880,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	131 793,00	138 470,00
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes	387 000,22	527 267,72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 338,81	171 748,86
Dettes des legs et donations	14 882,00	
Dettes sociales	93 510,34	144 498,97
Dettes fiscales	12 301,00	13 744,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 968,07	159 275,80
Legs et donations en cours de réalisation		38 000,00
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	387 000,22	527 267,72
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 640 877,86	1 835 490,82

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2020	31/12/2019
		12 Mois	12 Mois
Cotisations		100 600,00	
Ventes de biens et services		46 655,48	85 847,14
Ventes de biens et marchandises		33 055,48	59 156,46
- dont ventes et dons en nature			
Ventes de prestations de service		13 600,00	26 690,68
- dont parrainages			
Concours publics et subventions d'exploitation		32 908,00	65 837,00
Versements des fondateurs			
Ressources liées à la générosité du public		1 393 100,94	
Dons manuels		1 229 727,89	
Mécénats		9 000,00	
Legs, donations et assurances-vie		154 373,05	
Contributions financières reçues		8 162,77	
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges		14 078,12	14 743,42
Utilisations des fonds dédiés		37 609,07	
Autres produits		100,12	1 756 445,95
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 633 214,50	1 922 873,51
Achats de marchandises		5 091,74	18 934,37
Variation de stock de marchandises		36,00	-2 299,00
Autres achats et charges externes		419 191,71	143 584,67
Autres achats			
Aides financières		554 372,77	
Services extérieurs			369 151,95
Impôts, taxes et versements assimilés		37 958,35	27 169,89
Salaires et traitements		427 792,95	446 387,35
Charges sociales		172 189,29	178 443,77
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		41 719,12	58 229,37
Reports en fonds dédiés			
Autres charges d'exploitation		101 343,24	625 914,97
CHARGES D'EXPLOITATION		1 759 695,17	1 865 517,34
RESULTAT D'EXPLOITATION		-126 480,67	57 356,17
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		6 937,81	7 876,60
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements			
PRODUITS FINANCIERS		6 937,81	7 876,60
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements			
CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER		6 937,81	7 876,60

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020 12 Mois	31/12/2019 12 Mois
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-119 542,86	65 232,77
Sur opération de gestion	17 587,42	5 226,25
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 587,42	5 226,25
Sur opération de gestion	1 355,21	3 607,46
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 355,21	3 607,46
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 232,21	1 618,79
SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES		39 461,63
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		39 461,63
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	1 390,00	1 526,00
TOTAL DES PRODUITS	1 657 739,73	1 975 437,99
TOTAL DES CHARGES	1 762 440,38	1 870 650,80
EXCEDENT OU DEFICIT	-104 700,65	104 787,19
Dons en nature	150,00	2 905,54
Prestations en nature		6 776,53
Bénévolat	15 260,47	94 348,46
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	15 410,47	104 030,53
Secours en nature		1 373,99
Mises à disposition gratuite des biens		8 308,08
Prestations en nature	150,00	
Personnel bénévole	15 260,47	94 348,46
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	15 410,47	104 030,53
NON AFFECTES		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 <i>Préambule</i>	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	6
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i>	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan.....	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat	8
2.1.4 <i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i>	8
2.2 DÉROGATIONS.....	9
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	9
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i>	9
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	10
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	10
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	10
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	11
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	11
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	11
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	12
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	12
3.1.6 <i>Stocks</i>	12
3.1.7 <i>Etat des échéances des créances</i>	13
3.1.8 <i>Tableaux des dépréciations</i>	13
3.1.9 <i>Disponibilités</i>	13
3.1.10 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	14
3.1.11 <i>Charges constatées d'avance</i>	14
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	15
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	15
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	16
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	17
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i>	18
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i>	18
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	18
3.2.5 <i>Dettes</i>	18
3.2.5.1 <i>Etat des échéances</i>	18
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	19
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	19
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	19
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	20
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	20
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	22
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	22
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i>	22
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie</i>	22
4.2.1.4 <i>Mécénat</i>	22
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	23
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	23

4.2.2.1	Parrainage des entreprises	23
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie	23
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	23
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	24
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	24
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	24
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	25
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	25
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	25
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	26
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	26
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	26
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	26
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	27
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	27
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	27
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	27
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	27
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	28
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	29
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	29
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	30
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	30
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	33
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	34
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	34
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	35
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	35
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	35
5.1.2	<i>Engagements financiers donnés : Location de matériel informatique</i>	35
5.2	AUTRES INFORMATIONS	35
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	35
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	36
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	36
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	36

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association dite « Le Comité Départemental du Bas-Rhin de La Ligue Nationale Contre le cancer », régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local, inscrite le 30 novembre 1968 au Registre des Associations, au volume XXIX – n°52, a adopté lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2000 les statuts-type des Comités Départementaux de la Ligue Nationale Contre le Cancer définis ci-après.

Le Comité Départemental du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer est une Association fédérée à la Ligue Nationale Contre le Cancer.

A ce titre, il agit en solidarité avec cette dernière et lui apporte son concours, dans le respect de la Charte Interne de Déontologie de la Ligue et conformément aux dispositions du Code Civil Local.

Son but est de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer et leur famille ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;

- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le nombre des adhérents est passé de 14 713 fin 2019 à 12 575 fin 2020 ;
- Le don moyen est stable, passant de 35,31 € en 2019 à 34,99 € en 2020 ;
- Deux legs et une assurance vie, acceptés par l'association en janvier 2021, figurent en engagements reçus au bilan, pour un montant total de 1 152 444,65 € ;
- Le Comité du Bas-Rhin a poursuivi son adhésion aux divers programmes de marketing, initiés et réalisés par le siège de la fédération, notamment l'action de « street marketing » ;
- Les engagements réalisés dans les missions sociales sont de 1 270 990 € en 2020 contre 1 123 879 € en 2019 ;
- L'insuffisance de ressource de ressource se situe à 104 701 € en 2020 contre un excédent de ressources de 104 787 en 2019.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie de la COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation du virus, les instances du Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer ont décidé de suspendre strictement les activités de soins de support en présentiel à compter du 17 mars et ce jusqu'au 15 mai 2020, en maintenant le contact avec les personnes malades et proches de malades par voies téléphonique et numérique. Les activités de soin de support en présentiel ont repris progressivement à partir du 2^{ème} semestre 2020.

Les manifestations planifiées par le Comité n'ont pas été en mesure de se tenir durant l'année, mais la poursuite de l'adhésion aux divers programmes de marketing initiés et réalisés par le siège de la fédération, notamment l'action de « street marketing », a permis de maintenir un niveau de visibilité auprès des donateurs.

La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par la crise sanitaire, qui maintient un niveau de ressource important malgré une conjoncture délicate. Au cas où des difficultés financières seraient apparues, des dispositions d'aides par le siège de la fédération pour maintenir la continuité d'exploitation ont été prises pour permettre un soutien aux Comités Départementaux en difficultés.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes du Comité du Bas-Rhin font partie des comptes annuels combinés établis par La Ligue nationale contre le cancer pour l'ensemble des entités fédérées.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.

- Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.
- **Traitement des fonds dédiés :**
 - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
 - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
 - À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
 - Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».
 - **Traitement des legs et donations :**
 - Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.
 - Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.
 - La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).
 - **Traitement des subventions d'investissement :**
 - Une subvention d'investissement de 2 000 € versée en 2010 par la CRAV, utilisée pour l'acquisition d'équipements bureautiques et informatiques visant à développer les actions du service d'aide pour les personnes malades, et dont l'amortissement comptable est arrivé à échéance, est reclassée en report à nouveau.
 - **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**
 - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
 - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 76 667,66 €
 - Créances reçues par legs ou donations 32 855,59 €

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations 94 641,26 €
 - Dettes des legs ou donations 14 882,00 €
 - Subvention d'investissement extournée..... - 2 000,00 €

- Montant net, en report à nouveau 2 000,00 €

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.

- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité, elle devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistantes, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	9 700			9 700
Immobilisations corporelles	438 966	3 604		442 570
Immobilisations financières				
Total	448 666	3 604	0	452 270

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	3 604	0
Entretien porte d'entrée du Comité	800	
Matériel informatique	2 804	
Immobilisations financières	0	0
Total	3 604	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	9 700			9 700
Amort.Immobilisations corporelles	313 543	41 719		355 262
Amort.Immobilisations financières				
Total	323 243	41 719	0	364 962

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

S'agissant de travaux réalisés dans des locaux loués, la durée d'amortissement de ces investissements s'aligne sur le nombre d'années restant à courir sur le bail de ces locaux.

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		NEANT		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachés	1 083	1 083	
Autres Créances	88 013	88 013	
Créances reçues par legs ou donations	32 856	32 856	
Charges constatées d'avance	5 416	5 416	
Total	127 367	127 367	0

3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	NEANT			
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions	NEANT				
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	216 209	
Livrets et comptes épargne	241 854	
Comptes à terme	720 000	10 630
Parts sociales	155 879	1 830
Total	1 333 942	12 460

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs	3 163	
Créances clients et comptes rattachés	1 083	6 076
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>	32 856	
Dons et produits à recevoir du Siège de la Fédération	76 300	77 547
Autres créances	8 549	34 514
Total	121 951	118 137

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
SODEXO - bons d'achat (commission sociale 2021)	1 500	7 450
FRANFINANCE - Leasing photocopieur 1er trimestre 2020	1 381	1 381
LA POSTE - stock de timbres non utilisés en 2020	776	2 168
ACM - assurance locaux Francs-Bourgeois	904	878
CAP COMMUNICATION - abonnement téléphonique 01/2021	403	403
SOLUDOC - contrat de maintenance gestion électronique doc.	250	250
ACM - assurance Citroën Jumper	203	200
ES - abonnements 01/2020		46
Total	5 416	12 775

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise					
→ Fonds statutaires					
→ Fonds de réserve générale					
→ Fonds de réserve missions sociales					
→ Legs et donations avec contrepartie					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	975 576	104 787	52 695		
Report à nouveau				2 000	
Excédent ou déficit de l'exercice	104 787				
Subventions d'investissement *	2 000				
Provisions réglementées					
Total	1 082 363	104 787	52 695	2 000	0

* Une subvention d'investissement de 2 000 € versée en 2010 par la CRAV, utilisée pour l'acquisition d'équipements bur les actions du service d'aide pour les personnes malades, et dont l'amortissement comptable est arrivé à échéance, es

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (789)	en
	Année	Montant			
Subventions d'exploitation :		85 000	33 987	33 987	
ARS GRAND EST	2018	85 000	33 987	33 987	
Ressources liées à la Générosité du Public :		75 182	53 403	3 622	
RELAIS POUR LA VIE - SECOURS FINANCIERS	2016	15 182	3 799	1 510	
RELAIS POUR LA VIE - AIDE AUX MALADES	2017	60 000	49 604	2 112	
Sous-Total "Dons"		75 182	53 403	3 622	
Sous-Total "Legs"		0	0	0	
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	
Total		160 182	87 390	37 609	

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds reportés en début d'exercice	Utilisation : en cours de l'exercice
	Année	Montant	1911 A	7891100 B
Ressources				
Legs :		114 304	135 426	41 003
ARTZ	2019	1 000	1 000	1 000
ENTERLE	2014	64 900	83 233	
KLING	2019	11 408	11 408	
MALAISE	2019	36 996	39 785	40 003
Donations :		0	0	0
Total		114 304	135 426	41 003

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges				
Autres provisions pour risques	2 590		2 590	0
Provisions pour charges				
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour entretien des tombes sur legs				
Provisions pour indemnités de départ en retraite	135 880		4 087	131 793
Total	138 470	0	6 677	131 793

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié proratisé selon la durée de présence dans l'association, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 65 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié ;
- Estimation du dernier salaire brut avant départ à la retraite.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
→ à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 339	158 069	37 270	
Dettes des legs ou donations	14 882	14 882		
Dettes fiscales et sociales	105 811	103 261	2 550	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	70 968	70 968		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	387 000	347 180	39 820	-

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	12 301	15 404
Impôt sur les sociétés	4 889	397
Taxe sur les salaires		2 631
Formation professionnelle et autres taxes	4 862	4 667
Etat charges à payer	2 550	6 049
Prélèvement à la source		1 660
Dettes sociales :	93 510	142 839
Urssaf/ Pôle emploi		16 298
Caisse de retraite		10 973
Caisse de prévoyance		10 664
Personnel autres charges à payer		
Organismes sociaux autres charges à payer		225
Dettes congés à payer	63 004	71 011
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	30 506	33 669
Total	105 811	158 243

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	195 339	171 749
Fournisseurs	7 062	11 552
Fournisseurs groupe	57 810	1 424
Fournisseurs - factures non parvenues	12 444	7 857
Fournisseurs groupe - factures non parvenues	118 023	150 916
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	14 882	0
LEGS ENTERLE	9 101	
LEGS KLING	5 781	
Autres dettes :	70 968	159 276
Financements recherche nationale	12 000	12 000
Financements autres Comités		2 000
Autres financements	58 968	145 276
Legs et donations en cours	0	38 000
LEGS MALAISE		38 000
Total	281 189	369 025

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 REPORTING - COMITÉ DU BAS RHIN	Décembre 2020		
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION			
1. MISSIONS SOCIALES	1 270 990,14	1 227 781,44	
1.1 Réalisées en France	1 270 990,14	1 227 781,44	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	825 303,78	797 052,50	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	445 686,36	430 728,94	
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	307 229,88	306 229,88	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	307 229,88	306 229,88	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	182 830,36	164 611,26	
3.1 Frais d'information et de communication	41 474,86	41 474,86	
3.2 Frais de fonctionnement	97 832,23	79 613,13	
3.3 Autres charges	43 523,27	43 523,27	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 390,00		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
TOTAL CHARGES	1 762 440,38	1 698 622,58	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-104 700,65		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 703,33	2 703,33
Réalisées en France	2 703,33	2 703,33
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	2 525,88	2 525,88
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 181,26	10 181,26
TOTAL	15 410,47	15 410,47

RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 550 847,00	-1 550 847,00
1.1 Cotisations sans contrepartie	-100 600,00	-100 600,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-1 393 100,94	-1 393 100,94
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-57 146,06	-57 146,06
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-29 698,66	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-4 610,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-25 088,66	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-32 908,00	
4. REPRISÉS SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-6 677,00	-6 677,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-37 609,07	-3 621,88
TOTAL	-1 657 739,73	-1 561 145,88

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-15 410,47	-15 410,47	
Bénévolat	-15 260,47	-15 260,47	
Prestations en nature			
Dons en nature	-150,00	-150,00	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL	-15 410,47	-15 410,47	

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431050	112 984
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050	604
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78911000	41 003
TOTAL		154 592

CHARGES	N° de compte	Montants
Autres charges sur legs	65310000	3 007
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	67540000	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68910000	219
TOTAL		3 226

SOLDE DE LA RUBRIQUE		151 366
-----------------------------	--	----------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En 2020, le poste « Mécénat » est constitué des fonds reversés par les magasins Leclerc dans le cadre du programme « enfant, adolescent et cancer » : 9 000 €.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Co-organisation d'une tombola au profit de La Ligue	3 330	
Reversement de fonds perçus pour la région par le Comité de Moselle	223	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Produits financiers	6 938	7 877
Total	10 491	7 877

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention. Il n'a pas été constaté de parrainage en 2020 pour le Comité.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits divers de gestion courante	100	137
Transferts de charges	7 401	14 743
Produits exceptionnels	17 587	5 226
Total	25 089	20 107

4.2.3 Subventions et autres concours publics

Subventions et autres concours publics	Exercice 2020	Exercice 2019
Etat		
CEE		
Collectivités locales	15 908	9 473
Autres organismes	17 000	47 064
Autres subventions affectées aux missions sociales		
Total	32 908	56 537

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 590	0
Reprises sur provisions en matière de retraite	4 087	0
Total	6 677	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	33 987	39 462
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	3 622	
Total	37 609	39 462

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable. Les charges indirectes font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est appliquée par pourcentage ou par relevé, selon la nature des dépenses engagées (locations immobilières et mobilières, primes d'assurance des locaux, impressions, copies, affranchissements et téléphonie), et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 16/12/2019, lors de l'adoption du Budget 2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer et charges locatives	23 637	7 471	6 191	37 298
Entretien des locaux	4 058	1 283	1 063	6 404
Assurances	1 091	354	502	1 948
Maintenance informatique et utilisation des moyens d'impression	6 322	3 315	3 817	13 455
Téléphonie	4 375	1 023	1 241	6 640
Affranchissements	914	17 395	1 776	20 085
Total	40 398	30 842	14 590	85 829

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	303 871	251 539
Actions d'information, de prévention et de dépistage	142 887	124 736
Actions de recherche	25 037	20 151
Frais de fonctionnement (dont communication)	51 424	171 645
Manifestations	25 896	43 937
Frais d'appel aux dons et legs	50 867	12 823
Total	599 982	624 831

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	497 554	429 131
Actions d'information, prévention, dépistage	247 454	240 510
Actions de formation	1 164	2 250
Actions de recherche	74 792	29 591
Actions de société et politique de santé	4 339	602
Total	825 304	702 084
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	56 923	137 570
Actions d'information, prévention, dépistage		78
Actions de formation		
Actions de recherche	388 763	284 148
Actions autres		
Total	445 686	421 796

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication		
- Autres charges externes	6 450	13 377
- Impôts taxes et versements assimilés	3 619	2 323
- Frais de personnel	31 406	53 633
Frais de gestion :		
- Autres charges externes	45 626	53 588
- Impôts taxes et versements assimilés	1 754	4 116
- Formations administratives	1 745	1 544
- Frais de personnel	20 018	60 567
- Dotations aux amortissements	41 719	42 358
- Cotisation statutaire	30 359	107 789
- Autres charges d'exploitation	135	
- Charges exceptionnelles		40
Total	182 830	339 337

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	NEANT	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	15 260	94 348
Prestation	Tarif négocié / Prix de revient net de taxes	150	2 906
Abandons de frais des bénévoles (2019)	Frais réels		6 777
Total		15 410	104 031

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes			
Achats de marchandises	3 283				1 808		
Variation de stock					36		
Autres achats et charges externes	150 695				216 421		52 076
Aides financières	108 686	445 686					
Impôts, taxes et versement assimilés	25 832				5 008		7 118
Salaires et traitements	336 417				54 096		37 281
Charges sociales	135 378				22 668		14 143
Dotations aux amortissements et dépréciations							41 719
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés							
Autres charges	63 657				7 193		30 494
Charges financières							
Charges exceptionnelles	1 355						
Participations des salariés aux résultats							
Impôt sur les bénéfices							
TOTAL	825 304	445 686	0	0	307 230	0	182 830

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					150
Prestations de services	150				
Personnel bénévole	2 703		2 376	10 181	15 260
TOTAL	2 853	0	2 376	10 181	15 410

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	9 315
Total	9 315

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
Reprise sur financements accordés lors des exercices antérieurs, non réclamés par les bénéficiaires	17 587
Total	17 587
Charges exceptionnelles	
Reprise sur subvention obtenue sur projet partiellement réalisé	1 355
Total	1 355

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 067 - COMITÉ DU BAS RHIN	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1. MISSIONS SOCIALES	1 227 781,44
<i>1.1 Réalisées en France</i>	<i>1 227 781,44</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	797 052,50
Actions en direction des malades, des proches et étb de santé	469 494,15
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	247 262,85
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	1 163,94
Actions de société et politique de santé	4 339,09
Actions internationales réalisées par l'organisme	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	74 792,47
Actions de création-subvention-administration d'établissement	
Autres actions	
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	<i>430 728,94</i>
Actions en direction des malades, des proches et ebt de santé	50 335,96
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	380 392,98
<i>Programmes nationaux</i>	<i>230 762,98</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	<i>149 630,00</i>
Mission reversement legs	
Autres actions	
Actions de société et politique de santé	
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>	
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	306 229,88
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<i>306 229,88</i>
Frais d'appel de dons	178 101,56
Frais d'appel des legs	
Frais traitements des dons	81 733,43
Frais de traitements des legs	6 679,77
Frais de campagne pour des dons en nature	
Achats pour manifestations et reventes	37 532,83
Activités de récupérations	2 182,29
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades	
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép	
Frais de Recherche de Mécénat Formation	
Frais de Recherche de Mécénat Formation	
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades	
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép	
Concours ext-parrainage entp Formation	
Concours ext-parrainage entp Recherche	
Frais de recherche partenariat	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	

EMPLOIS PAR DESTINATION CER (suite)	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	164 611,26
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>	<i>41 474,86</i>
Frais d'information et de communication externe	27 487,36
Frais d'information et de communication interne	13 987,50
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>	<i>79 613,13</i>
Frais de gestion	45 755,09
Formation administrative	1 744,80
Impôts et taxes	1 753,85
Cotisation statutaire 10%	30 359,39
<i>3.3 Autres charges</i>	<i>43 523,27</i>
Charges financières	1 804,15
Dotations aux amortissements	41 719,12
Charges exceptionnelles	
TOTAL DES EMPLOIS	1 698 622,58
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	1 698 622,58
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 703,33
<i>Réalisées en France</i>	<i>2 703,33</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	2 525,88
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 181,26
TOTAL	15 410,47
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	
=- Utilisation	
=+Report	-3 621,88
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	-3 621,88

RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 550 847,00
1.1 Cotisations sans contrepartie	-100 600,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-1 393 100,94
Dons manuels non affectés	-1 095 106,33
Dons manuels affectés	-134 621,56
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-154 373,05
Legs et autres libéralités affectés	
Mécénat	-9 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-57 146,06
Manifestations	-6 308,00
Ventes (dont abonnement à vivre)	-1 467,00
Prestations et autres ventes	-2 737,00
Activités de récupération	-20,00
Charges et Produits exceptionnels	
Droits d'auteurs	
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-36 123,48
Autres produits affectés	
Produits financiers	-6 937,81
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-3 552,77
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-6 677,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	-3 621,88
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation	
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières	
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège	
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP	-3 621,88
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés	
TOTAL DES RESSOURCES	-1 561 145,88
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-137 476,70
TOTAL	-1 698 622,58
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	956 940,77
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-137 476,70
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	38 115,49
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	857 579,56
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
TOTAL	
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-15 410,47
Bénévolat	-15 260,47
Prestations en nature	
Dons en nature	-150,00
TOTAL	-15 410,47

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob. acquises par la Générosité du Public	Dotations brutes	Dotations à neutraliser
29/05/2013	MARC PIERROT PLATRERIE 2+3EME	1 995,36	0,00	0,00	0,00	199,12	199,12
02/06/2013	MARC PIERROT SALLE DE REUNION	1 891,42	0,00	0,00	0,00	188,84	188,84
20/06/2013	WEINGART SOLS SALLE DE REUNION	3 381,58	0,00	0,00	0,00	337,63	337,63
24/06/2013	WEINGART DECORATION	2 157,58	0,00	0,00	0,00	215,44	215,44
25/06/2013	BROCKER PEINTURE 2+3EME ETAGE	9 091,74	0,00	0,00	0,00	907,80	907,80
27/06/2013	BMT MENUISERIE 2+3EME ETAGE	11 257,95	0,00	0,00	0,00	1 124,14	1 124,14
18/07/2013	HAEGEL ELECTRICITE 2+3EME ETAG	4 612,13	0,00	0,00	0,00	460,54	460,54
27/07/2013	WEINGART SOLS COULOIR 2EME	4 986,71	0,00	0,00	0,00	497,95	497,95
29/07/2013	WEINGART STORES SALLE REUNION	782,18	0,00	0,00	0,00	78,09	78,09
30/09/2013	FRIEDEL SALLE DE REUNION	5 873,69	0,00	0,00	0,00	587,05	587,05
14/10/2013	BROCKER PEINTURE 2+3EME ETAGE	2 039,78	0,00	0,00	0,00	203,88	203,88
08/08/2014	WEINGART SOLS BUREAUX 2EME	10 070,78	0,00	0,00	0,00	1 006,27	1 006,27
08/08/2014	WEINGART STORES BUREAUX 2EME	2 432,28	0,00	0,00	0,00	243,03	243,03
18/01/2015	WEINGART STORES 2EME ETAGE	1 181,74	0,00	0,00	0,00	118,17	118,17
21/01/2015	INFO SYSTEMS BUREAU PRESIDENT	654,00	0,00	0,00	0,00	7,27	7,27
30/01/2015	FRIEDEL AMENAGEMENT COMPTA	8 038,75	0,00	0,00	0,00	129,51	129,51
31/01/2015	HYPER BURO 11 SIEGES VISITEURS	1 288,10	0,00	0,00	0,00	128,81	128,81
20/02/2015	HYPER BURO SIEGES BUREAU PRES	1 545,60	0,00	0,00	0,00	154,62	154,62
16/05/2015	HAEGEL INSTAL BUREAU PRESIDENT	726,18	0,00	0,00	0,00	72,62	72,62
31/10/2015	HYPER BURO AMENAGEMENT PREV	900,00	0,00	0,00	0,00	150,44	150,44
22/01/2016	FRIEDEL MOBILIER DE BUREAU	7 249,25	0,00	0,00	0,00	1 450,77	1 450,77
21/05/2016	HAEGEL TRAVAUX ELECTRIQUES	700,68	0,00	0,00	0,00	70,00	70,00
29/08/2016	FRIEDEL MOBILIER DE BUREAU	1 786,86	0,00	0,00	0,00	357,56	357,56
17/09/2016	HAEGEL TRAVAUX ELECTRICITE	2 660,71	0,00	0,00	0,00	266,07	266,07
14/10/2016	REINBOLD TRAVAUX PEINTURE	5 279,42	0,00	0,00	0,00	527,94	527,94
19/10/2016	ARCLIGHT TRAVAUX ELECTRICITE	2 202,04	0,00	0,00	0,00	220,21	220,21
31/10/2016	FRIEDEL MOBILIER DE BUREAU	5 449,50	0,00	0,00	0,00	1 090,55	1 090,55
22/11/2016	HAEGEL TRAVAUX ELECTRICITE	2 481,20	0,00	0,00	0,00	248,20	248,20
28/11/2016	PLASTICA TRAVAUX ISOLATION	1 816,73	0,00	0,00	0,00	181,73	181,73
07/12/2016	REINBOLD TRAVAUX PEINTURE	550,50	0,00	0,00	0,00	55,07	55,07
16/01/2017	ACTIBURO FAUTEUIL PREVENTION	524,72	0,00	0,00	0,00	104,66	104,66
24/01/2017	ESTHEFRANCE FAUTEUIL ESTHETIQ	1 500,00	0,00	0,00	0,00	299,18	299,18
05/02/2017	CALESTOR 1 PC SECRETARIAT GEN	636,00	0,00	0,00	0,00	19,94	19,94
19/02/2017	CALESTOR 15 PACKS OFFICE	1 584,00	0,00	0,00	0,00	70,13	70,13
23/04/2017	CALESTOR 1 PC PORTABLE ACCUEIL	864,00	0,00	0,00	0,00	89,17	89,17
28/06/2017	CALESTOR PC PORTABL DIRECTRICE	1 980,00	0,00	0,00	0,00	323,42	323,42
05/09/2017	F&MS FENETRE SALLE SERVEUR INF	1 662,12	0,00	0,00	0,00	166,16	166,16
21/12/2017	HAEGEL TRAV ELECTRIQ 2E ET 3E	535,44	0,00	0,00	0,00	53,54	53,54
19/01/2018	COMMUN AIR BALLON HELIUM MANIF	1 578,84	0,00	0,00	0,00	526,28	526,28
29/01/2018	CAMIONNETTE JUMPER	20 401,00	0,00	0,00	0,00	5 100,25	5 100,25
13/02/2018	KAPPELER ENSEIGNE LIGUE	5 520,17	0,00	0,00	0,00	1 044,03	1 044,03
07/03/2018	CLE DE COFFRE-FORT	1 117,21	0,00	0,00	0,00	223,44	223,44
30/03/2018	VITABRI STAND MANIFESTATIONS	2 702,16	0,00	0,00	0,00	900,72	900,72
11/04/2018	HONORAIRES ARCHITECTE 6E ETAGE	1 080,00	0,00	0,00	0,00	216,00	216,00
26/04/2018	SN COMMERCIA FAUTEUIL APM	2 150,89	0,00	0,00	0,00	430,18	430,18
07/06/2018	CALESTOR IMAC SERVICE COM	3 075,47	0,00	0,00	0,00	1 025,16	1 025,16
14/06/2018	STANDBY SONO AUTONOME MOBILE	2 127,67	0,00	0,00	0,00	709,22	709,22
24/06/2018	CALESTOR PORTABLE PRESIDENT	823,20	0,00	0,00	0,00	274,40	274,40
23/09/2018	CALESTOR 2 PC SECRETARIAT GENE	1 944,00	0,00	0,00	0,00	648,00	648,00
03/10/2018	DIEBOLD PLATRERIE 6E ETAGE	3 536,32	0,00	0,00	0,00	707,26	707,26
04/10/2018	BUREAU VALLEE DESTRUCTEUR	799,00	0,00	0,00	0,00	266,33	266,33
05/11/2018	ALSACE DEMOLITION TRAVAUX 6E	6 300,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00	1 260,00
06/11/2018	POINT CARRE MARQUAGE JUMPER	1 800,00	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
09/11/2018	STMI PEINTURE 6EME ETAGE	11 977,14	0,00	0,00	0,00	2 395,43	2 395,43
09/11/2018	STMI ELECTRICITE 6E ETAGE	8 117,23	0,00	0,00	0,00	1 623,45	1 623,45
12/11/2018	ARCHITECTE TRAVAUX 6E ETAGE	2 520,00	0,00	0,00	0,00	504,00	504,00
19/11/2018	JANTZI MENUISERIE 6E ETAGE	12 072,36	0,00	0,00	0,00	2 414,47	2 414,47
13/12/2018	CALESTOR PC DIRECTEUR ADJOINT	1 908,00	0,00	0,00	0,00	636,00	636,00
30/12/2018	CALESTOR TABLEAU - VIDEOPROJEC	5 088,00	0,00	0,00	0,00	1 696,00	1 696,00
20/01/2019	CALESTOR TABLETTES TACT PREV	2 603,86	0,00	0,00	0,00	867,95	867,95
27/01/2019	CALESTOR TABLETTES TACT PREV	1 720,04	0,00	0,00	0,00	573,35	573,35
07/06/2019	CALESTOR SERVEUR INFORMATIQUE	5 417,36	0,00	0,00	0,00	1 805,79	1 805,79
21/07/2019	CALESTOR PC APM	726,49	0,00	0,00	0,00	242,16	242,16
13/09/2019	BRUNNER MOBILIER SDR+FAUTEUILS	11 934,00	0,00	0,00	0,00	2 386,80	2 386,80
11/02/2020	WEINMANN CYLINDRE PORTE	799,63	0,00	0,00	799,63	236,93	236,93
21/12/2020	SN 4 PC PORTABLES	2 640,00	0,00	0,00	2 640,00	0,00	0,00
21/12/2020	SN 4 SACOCHES PC PORTABLES	164,00	0,00	0,00	164,00	0,00	0,00
				T5	3 603,63	T5 BIS (y compris VNC)	41 719,12

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 14/12/2019 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock ne correspond pas à l'ancien stock du CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public de 956 940,77 € au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2020	2019
→ Legs acceptés par les organes statutaires		95 600
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires	1 077 230	
→ Assurance-vie	75 214	
Total	1 152 445	95 600

5.1.2 Engagements financiers donnés : Location de matériel informatique

Loyers restant à payer : 17 948,06 €

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	22			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	9	668,5	0,41	10 181
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	5	100	0,06	1 523
Organisation de manifestations	6	147	0,09	2 239
Communication, démarches auprès des médias	1	9	0,01	137
Ventes au profit du CD	6	77,5	0,05	1 180
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	49	1 002	0,61	15 260

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €)

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes (1)	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(2)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	15,08	21 117,09	11,60
Total	15,08	21 117,09	11,60

(1) = total du nombre de salariés présents par mois/12

(2) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	8 186
6257 - Réceptions	Restauration	114
	Total	8 300

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, réglés directement par le comité.

Rémunération des trois principaux dirigeants dans les associations bénéficiant d'aides publiques (article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif) :

L'article 9 des statuts du Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer énonce que « Les membres du Conseil d'Administration n'ont droit à aucune rétribution en raison des fonctions qu'ils exercent. Des remboursements de frais sont seuls possibles, dont les conditions d'attribution font l'objet d'une décision préalable du président du Conseil d'Administration. »

Aussi, le président, la vice-présidente et les vice-présidents, qui sont les principaux dirigeants du Comité, ne sont pas rémunérés.

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 12 575 adhérents pour l'année 2020.

Signature du président du Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer :



Gilbert SCHNEIDER

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.